

UNIVERSITE PARIS 10

Décision portant nomination du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion financière et comptable, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE PARIS 10, session 2026

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition des jurys des examens professionnels de recrutement dans le corps des assistants ingénieurs prévus par le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'examens professionnels pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion financière et comptable, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE PARIS 10, au titre de l'année 2026 :

Madame JURADO Mélanie, attaché d'administration de l'état classe normale, présidente, Université Paris Nanterre, Nanterre.

Monsieur FONTAINE Thomas, adjoint technique principal de recherche et de formation 2cl, vice-président, Université Paris Nanterre, Nanterre.

Monsieur AZOULAY Laurent, administrateur des finances publiques adjoint, expert, Centre régional des oeuvres universitaires et Scola, Versailles.

Madame SALMON Isabelle, attachée principale d'administration de l'état, suppléante, Université Paris Nanterre, Nanterre.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Nanterre , le 04/09/2026

Juliette SANCHEZ-MONDESIR

Directrice Générale des Services Adjointe
Ressources Humaines et Organisations

